

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 octobre 2012

---

**PROGRAMMATION ET GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 244)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 15

présenté par  
M. Eckert

-----

**ARTICLE 5 BIS**

I. – Au début de la première phrase, substituer aux mots :

« Les lois de programmation des finances publiques présentent »

les mots :

« La loi de programmation des finances publiques présente ».

II. – En conséquence, au début de la seconde phrase, substituer au mot :

« Leur »

le mot :

« Sa ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.